RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2844/91 de la Commission, du 27 septembre 1991, concernant une adjudication pour la détermination de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains ronds à destination de certains pays tiers

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 272 du 28 septembre 1991.)

Page 54, à l'article 2 :

au lieu de : « 500 tonnes »,
lire : « 50 tonnes ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2849/91 de la Commission, du 27 septembre 1991, modifiant le règlement n° 162/67/CEE relatif aux modalités de fixation de la restitution à l'exportation pour les farines, gruaux et semoules de blé et de seigle

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 272 du 28 septembre 1991.)

Page 62 à l'article 1er paragraphe 1 première colonne deuxième ligne :

au lieu de : « 600 à 900 »,
lire : « 601 à 900 ».
